



Sous-préfets à l'inclusion

11 septembre 2026



Guy BIERNE
Délégué Régional Agefiph
Normandie et Saint Pierre et Miquelon

Carène GUILLEMET
Directrice Territoriale Handicap FIPHFP
Normandie et Saint Pierre et Miquelon

Déroulé

Rappel des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

- 1) Les missions des 2 fonds (Agefiph et FIPHFP) et les interventions auprès des employeurs privés et publics
- 2) L'accompagnement des demandeurs d'emploi BOE
- 3) La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (16 au 20 novembre 2026)
- 4) Quelles actions communes en 2026/2027 ?

Rappel : les grandes familles de handicap



Rappel : les catégories administratives communes privé et public



- ▶ Les personnes reconnues par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées anciennement COTOREP) = Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.
- ▶ Les victimes d'accident du travail avec un taux d'IPP d'au moins 10% (Sécurité Sociale).
- ▶ Les titulaires d'une pension civile d'invalidité (Sécurité Sociale).
- ▶ Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité (Ministère de la Défense).
- ▶ Les titulaires d'une carte d'invalidité ou Carte Mobilité Inclusion mention « invalidité » (MDPH).
- ▶ Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (MDPH).



Les catégories spécifiques pour les fonctions publiques

- ▶ Les agents qui ont été reclassés (Conseil médical).
- ▶ Les agents en Période de Préparation au Reclassement.
- ▶ Les agents qui bénéficient d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (CNRACL ou Service de retraite de l'Etat (SRE)).





agefiph &



1) Les missions des 2 fonds (Agefiph et FIPHFP) et les interventions auprès des employeurs privés et publics



LA RÉPONSE À L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (OETH) EN 2024

Entreprises assujetties à l'obligation d'emploi

4 810 (+ 0,3 % par rapport à 2023)

Part du régional sur le total national 4,3 %

Taux d'emploi légal, en équivalent temps plein, dans les entreprises de 20 salariées et plus¹

5,7 % (+ 0,1 pt par rapport à 2023)

Entreprises ayant un taux d'emploi supérieur ou égal à 6 %

44 % (+ 1 pt par rapport à 2023)

Entreprises n'employant aucune personne en situation de handicap

21 % (stable)

¹. Le taux prend en compte une majoration pour l'emploi de salariés en situation de handicap âgés de 50 ans et plus.



L'ACTIVITÉ RÉGIONALE

Nombre de référents handicaps
accompagnés

492

Part du régional sur le total national 4,2 %

Nombre d'entreprises accompagnées
dans la région

104

Part du régional sur le total national 4,2 %

Nombre d'aides et prestations
délivrées dans la région

4 382

Part du régional sur le total national 5,1 %

Nombre d'utilisateurs du service d'appui
à la professionnalisation

1 600

Part du régional sur le total national 3,5 %

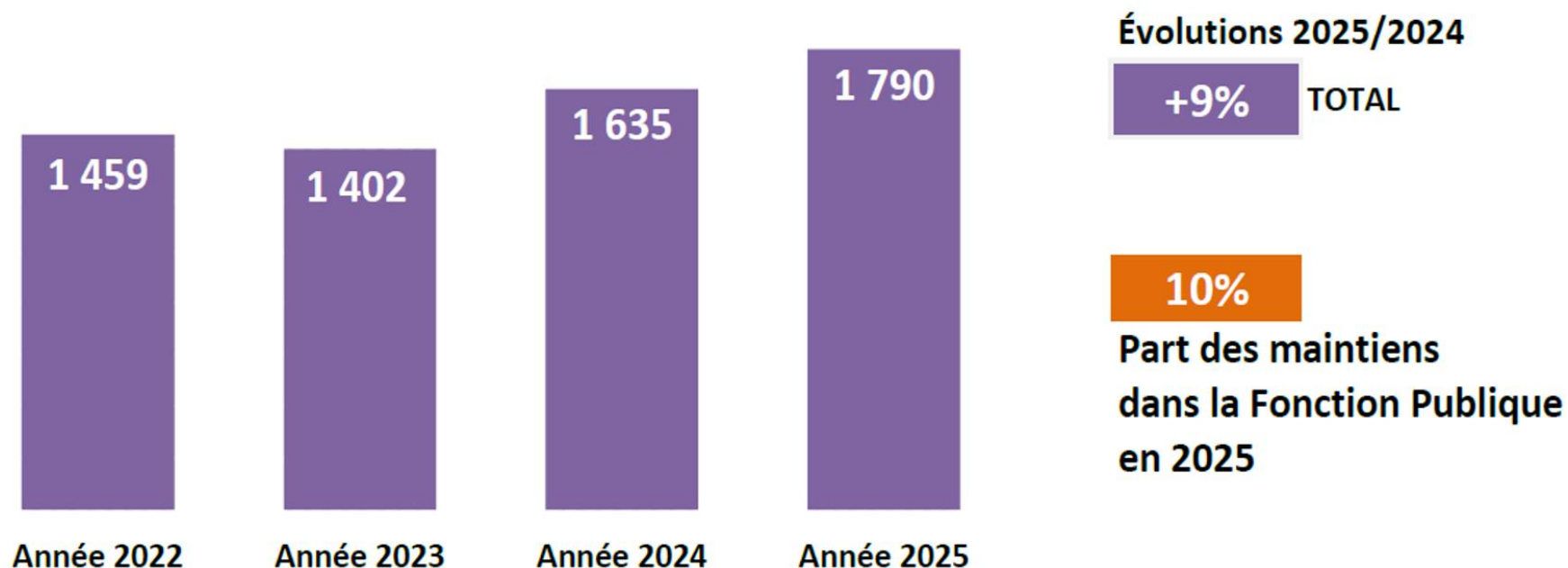


Les maintiens dans l'emploi

Année 2025 - Agefiph



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAINTIENS DANS L'EMPLOI DANS LA RÉGION



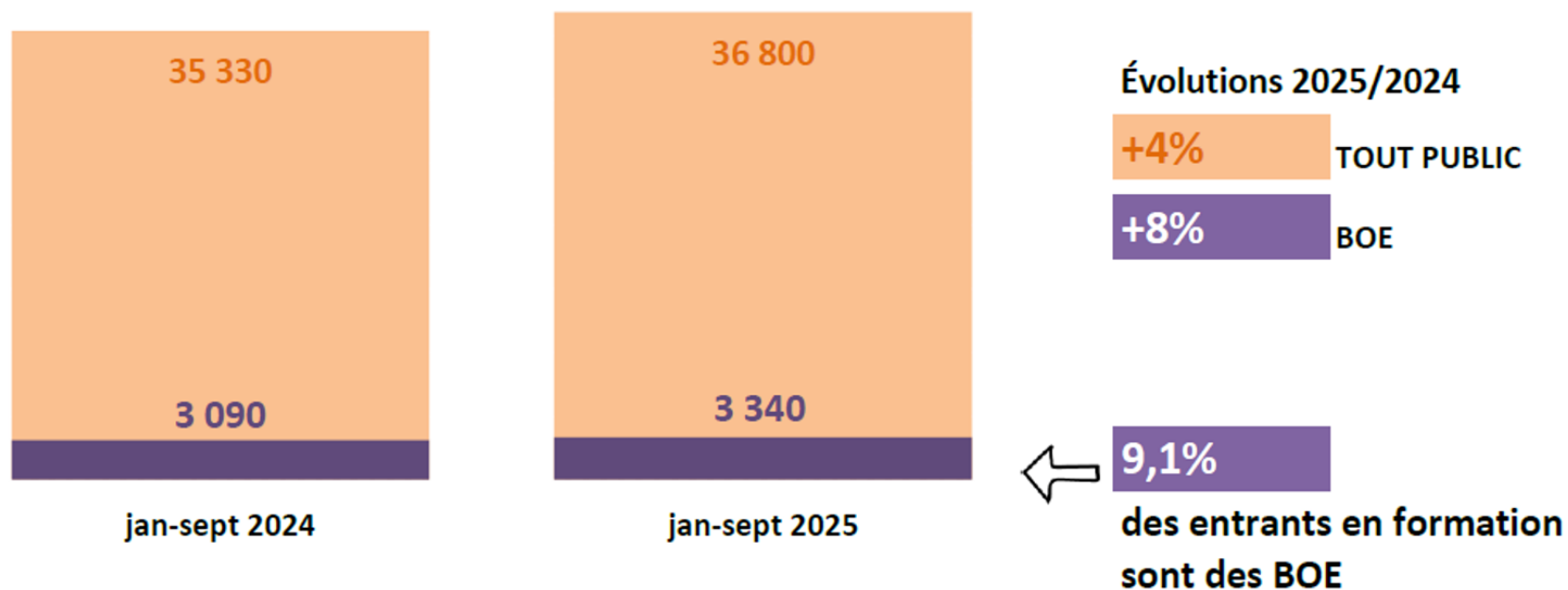
Les entrées en formation des demandeurs d'emploi

France Travail, à fin septembre 2025

9



ÉVOLUTION DES ENTREES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



L'emploi accompagné

à fin décembre 2025 -
Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

12



NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES (à fin décembre 2025)

	Nombre	Evol en 1 an
REGION	546	+3%
FRANCE ENTIERE	11 692	+15%
% REGION	4,7%	



L'emploi accompagné

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi accompagné aux côtés de l'Etat et du FIPHFP.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

LES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES RÉGIONAUX

19 591 431 € Part du régional sur le total national 4,9%

2 741 555 €

Accompagnement
des entreprises
Part du régional
sur le total national 3,2%

8 063 094 €

Financement Cap emploi
Part du régional
sur le total national 5,7%
6 Cap emploi



8 786 781 €

Aides et prestations
pour les personnes
Part du régional sur le total
national 5%



agefiph &



<https://www.fiphfp.fr/>

Carene.Guillemet@caissedesdepots.fr
Directrice Territoriale Handicap FIPHFP
Normandie et Saint Pierre et Miquelon

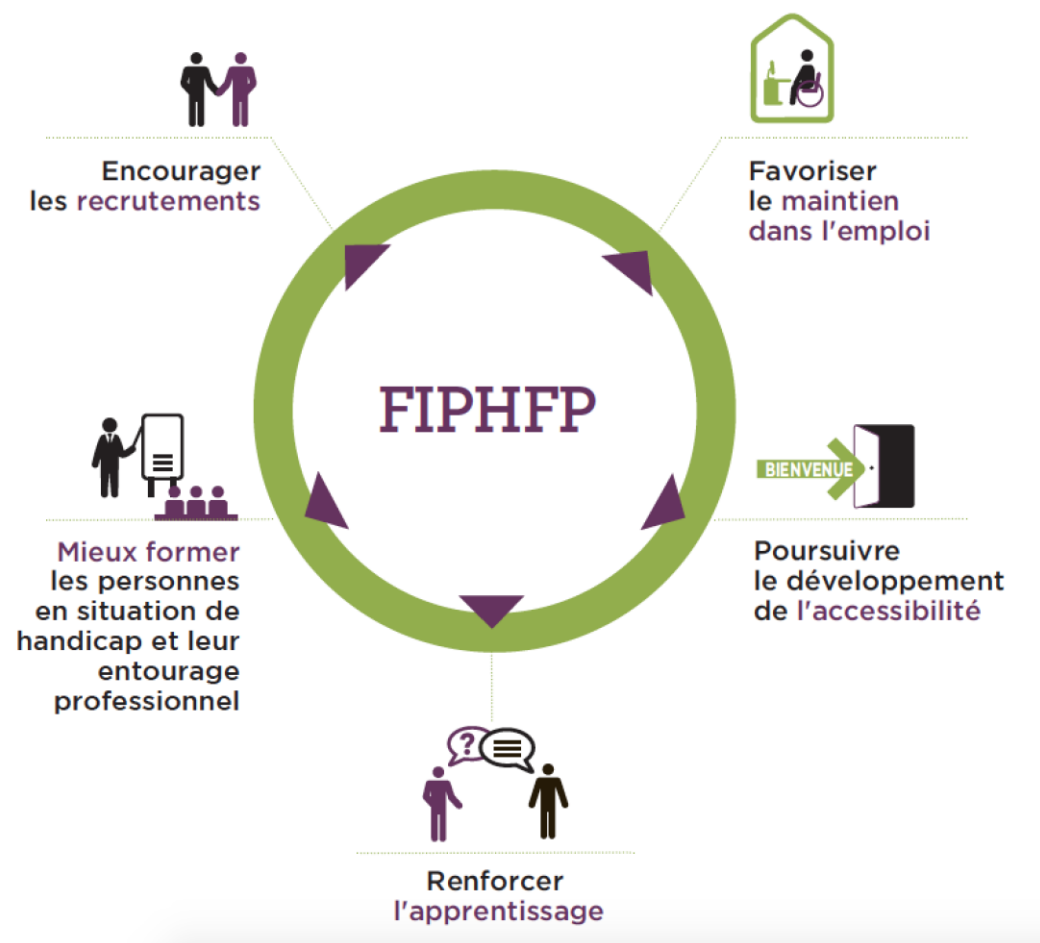


Le rôle et les missions du FIPHFP

- ▶ Créé par la loi du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique est un **établissement public national** dont la tutelle est assurée par l'Etat.
- ▶ Le FIPHFP **collecte les contributions** des employeurs publics employant au moins 20 ETP et qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6% de personnes en situation de handicap.
- ▶ Le FIPHFP **finance les actions** de recrutement, de maintien dans l'emploi, d'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans les 3 versants de la Fonction Publique .
- ▶ Il intervient **en complémentarité des dispositifs de droit commun** (ex OCPO, Sécurité sociale, mutuelle, PCH...) et vise à compenser le handicap.
- ▶ Les aides proposées ne sont pas accessibles «de droit» aux employeurs, et le FIPHFP se réserve la possibilité d'accorder ou non la prise en charge d'une aide en fonction de la situation. L'absence ou le refus de prise en charge financière par le FIPHFP ne dispense pas l'employeur de son obligation d'aménagement raisonnable du poste de travail (Art. L 5213-6 du code du travail).



Les 5 priorités du Fonds en matière d'interventions



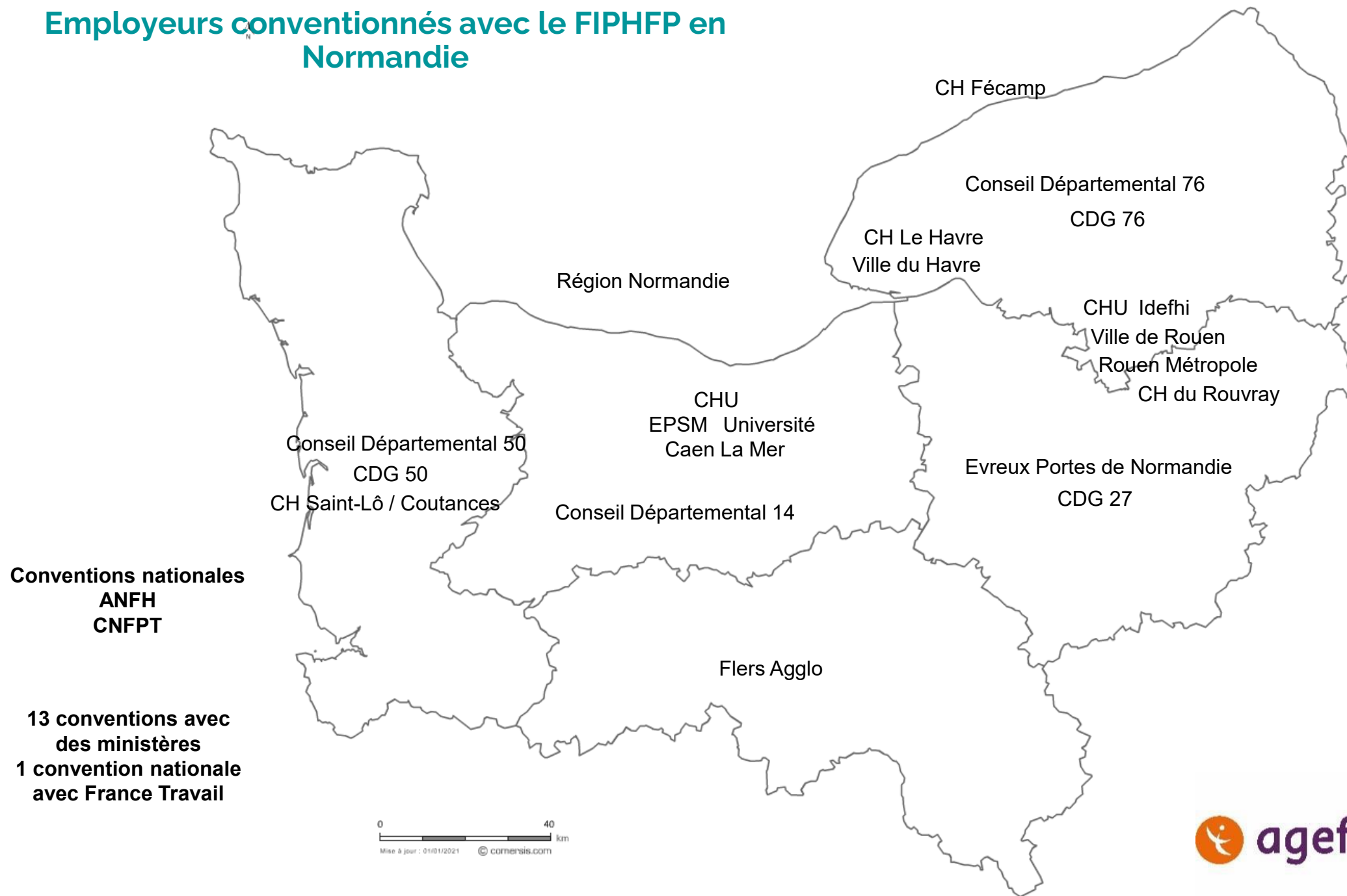
Financements directs mobilisables de deux manières



► Via la plateforme en ligne PEPS de la CDC, ouverte à l'ensemble des employeurs publics (plafond 40 K/an)
Quelle que soit leur taille dès lors où ils n'ont pas de convention employeur.

- Via la contractualisation d'un projet pluriannuel entre l'employeur et le FIPHFP : convention employeur
- Pour les structures de plus de 550 ETP
 - Engagements triennaux de recrutements et de maintiens en emploi
 - Co-construction avec les partenaires sociaux

Employeurs conventionnés avec le FIPHFP en Normandie



Le catalogue des 32 aides du FIPHFP



Catalogue des interventions du FIPHFP

<https://www.fiphfp.fr/employeurs/nos-services/les-aides-financieres-ponctuelles>

Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique – Catalogue des interventions V11-01/2022





Catalogue des aides (MAJ 1^{er} janvier 2026)

Aides techniques à la compensation du handicap

Aide au parcours dans l'emploi

Aides aux déplacements en compensation du handicap

Aide pour favoriser le recours auprès du secteur protégé

Aides spécifiques à l'apprentissage

Aides à l'insertion

Aides à l'aménagement du poste de travail

Aides à la formation des personnes en situation de handicap

Aides versées afin d'améliorer les conditions de vie

Contribution FIPHFP en 2025



		14	27	50	61	76	
		CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE
Fonction publique Etat	Nombre d'employeurs	12	2	2	1	7	24
	Nombre de ETR	5 392	214	352	54	4392	10 404
	Nombre de Bénéficiaires	266	9	20	3	217	515
	Taux d'Emploi Direct	4,93%	4,21%	5,68%		4,94%	4,95%
	Contribution à régler (en €)	194 542,14 €	0,00 €	895,81 €	0,00 €	147 197,45 €	342 635,40 €
		CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE
Fonction publique hospitalière	Nombre d'employeurs	21	21	26	17	45	130
	Nombre de ETR	12 461	6 787	8 915	6 580	24 872	59 615
	Nombre de Bénéficiaires	691	408	605	404	1411	3 519
	Taux d'Emploi Direct	5,55%	6,01%	6,79%	6,14%	5,67%	5,90%
	Contribution à régler (en €)	487 801,74 €	126 144,81 €	74 585,31 €	113 764,90 €	585 686,55 €	1 387 983,31 €
		CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE
Fonction publique territoriale	Nombre d'employeurs	98	78	67	43	142	428
	Nombre de ETR	20 334	12 585	11 552	5 605	31 172	81 248
	Nombre de Bénéficiaires	1415	865	913	375	2247	5 815
	Taux d'Emploi Direct	6,96%	6,87%	7,90%	6,69%	7,21%	7,16%
	Contribution à régler (en €)	349 798,97 €	129 188,46 €	79 739,60 €	91 692,98 €	345 204,71 €	995 624,72 €
		CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE
TOTAL Fonctions Publiques	Nombre d'employeurs	131	101	95	61	194	582
	Nombre de ETR	38 187	19 586	20 819	12 239	60 436	151 267
	Nombre de Bénéficiaires	2 372	1 282	1 538	782	3 875	9 849
	Taux d'Emploi Direct	6,21%	6,55%	7,39%	6,39%	6,41%	6,51%
	Contribution à régler (en €)	1 032 142,85 €	255 333,27 €	155 220,72 €	205 457,88 €	1 078 088,71 €	2 726 243,43 €

Financement FIPHFP en 2025 (Normandie)

2 668 041 €

d'interventions directes financées (vs 2 040 547 € pour 2024)

918 371 €

dans le cadre des aides plateforme
(vs 680 653 € pour 2024)

1 749 670 €

au travers des conventions employeurs
(vs 1 359 894 € pour 2024)



Le réseau Handi Pacte :

72 employeurs de la Fonction Publique d'Etat
51 employeurs de la Fonction Publique Hospitalière
61 employeurs de la Fonction Publique Territoriale
101 structures partenaires

Formation, sensibilisation, professionnalisation du réseau des
référénts handicap



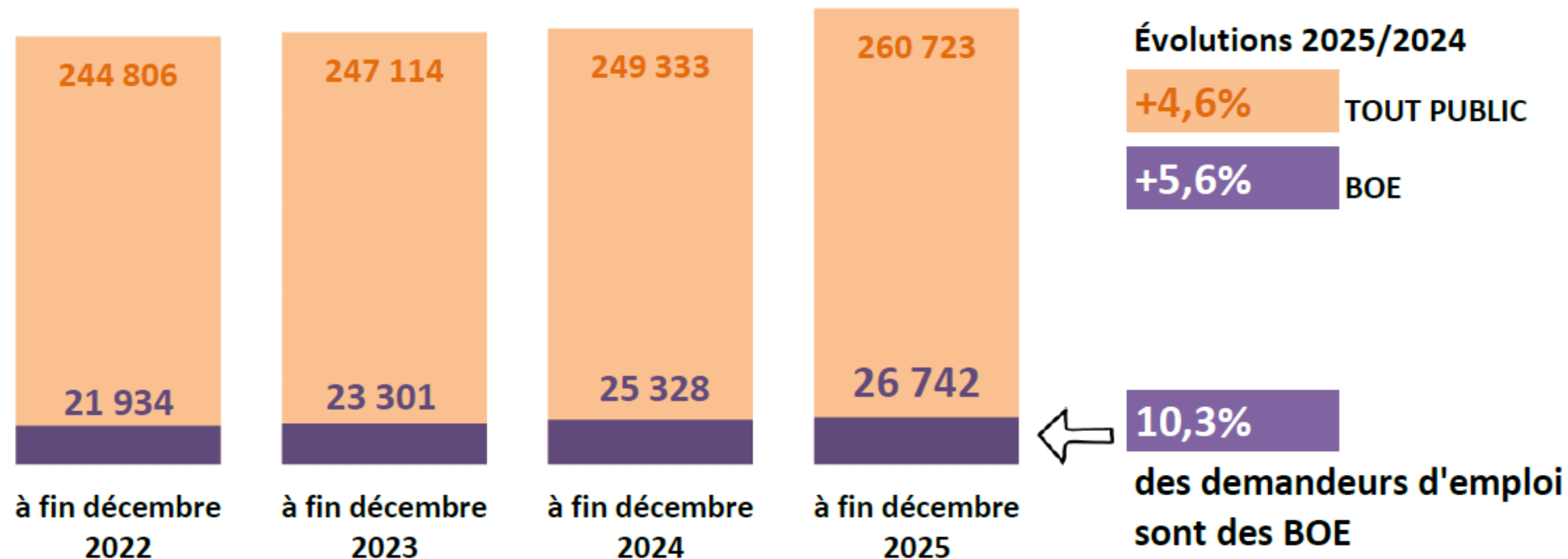
2) L'accompagnement des demandeurs d'emploi BOE

La demande d'emploi

à fin décembre 2025
France Travail



ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA RÉGION (cat. A,B,C)



Rappel Cap Emploi



- ▶ Cap emploi est un réseau national de placement spécialisés assurant une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
- ▶ Présents dans chaque département, les conseillers Cap emploi apportent un service de proximité aux employeurs et aux personnes handicapées pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi.
- ▶ Ce service est financé par l'Agefiph, le FIPHFP et par Pôle emploi dans le cadre de ses programmes.



Cap Emploi



► Accompagnement vers l'emploi :

- informer, conseiller et accompagner les personnes handicapées et les employeurs en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail,
- accompagner la personne et l'employeur à la pérennisation de l'insertion professionnelle par un suivi durable.

► Accompagnement dans l'emploi :

- informer conseiller, accompagner les salariés/agents handicapés, les employeurs et les travailleurs indépendants en vue du maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé,
- accompagner les salariés/agents handicapés et/ou les employeurs, les travailleurs indépendants dans un projet d'évolution professionnelle,
- accompagner les salariés/agents handicapés et/ou les employeurs, les travailleurs indépendants dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé.

<https://www.cheops-normandie.com/nos-cap-emploi/>



France travail



► Dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés, les agences France Travail ont créé des Teams Handicap en associant des conseillers Cap Emploi.



3) La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (16 au 20 novembre 2026)



Communiqué de presse
Paris, le 21 mai 2026



30^{ème} Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) 2026

30 ans de la SEEPH

« Démystifier, simplifier, accompagner. L'emploi pour toutes et tous »

La 30^{ème} édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) se tiendra du lundi 16 au dimanche 22 novembre 2026. Portée conjointement par LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP, cette édition anniversaire entend marquer un cap et renforcer la mobilisation collective en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Pour cette édition 2026, les co-organisateurs ont choisi une thématique résolument tournée vers l'efficacité et l'impact :
« Démystifier, simplifier, accompagner. L'emploi pour toutes et tous »

Dans un contexte où les dispositifs en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap sont nombreux mais parfois complexes à appréhender, cette thématique vise à rendre l'écosystème plus lisible, plus accessible et plus mobilisable, tant pour les employeurs que pour les personnes concernées.

Alors que le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste significativement plus élevé que celui de l'ensemble de la population active (12% contre 7%), cette 30^{ème} édition de la SEEPH sera l'occasion de réaffirmer l'engagement collectif pour sécuriser les parcours professionnels, lever les freins persistants et faciliter le passage à l'action. Cette édition anniversaire ambitionne de marquer les 30 ans de la SEEPH par une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs — employeurs publics et privés, institutions, partenaires, associations et grand public — partout sur le territoire avec un programme anniversaire riche qui sera dévoilé à partir de septembre.



Communiqué de presse



Thème de la SEEPH 2026 : « Démystifier, simplifier, accompagner. L'emploi pour toutes et tous »





Action phare : le Duoday le jeudi 19 novembre

Inscription sur le site

<https://www.duoday.fr/>

Le principe DuoDay est simple

Une entreprise, un employeur public ou une association accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire.

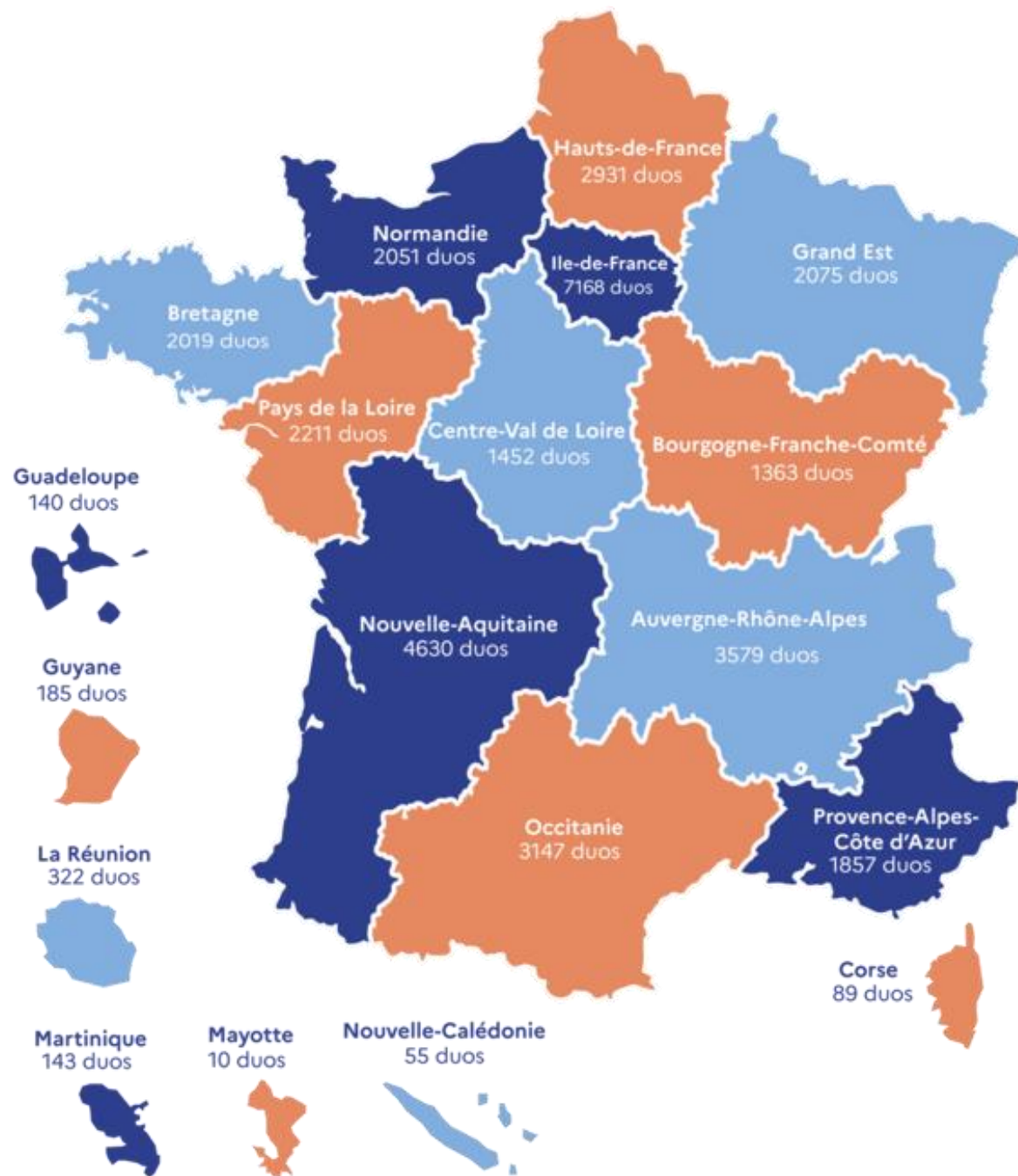
Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.

3 entrées

- Candidat
- Employeur
- Structure accompagnante

Remplir le formulaire d'inscription





Kit de communication Duoday 2026



4) Quelles actions communes en 2026/2027 ?